le mag

n°7

Janvier 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'ÉVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE

LABEL ESPACES VALLÉENS : VERS UN TOURISME DURABLE

Transition écologique : la dynamique est lancée

Un nouveau service public itinérant

Extension des parcs d'activités : les entreprises s'installent

“Ces deux dernières années difficiles, marquées par la crise sanitaire et ses multiples effets, nous ont rappelé à tous combien la solidarité joue un rôle primordial. La solidarité est justement le socle fondateur de la communauté de communes, grâce à laquelle des projets ambitieux peuvent voir le jour et qu’une commune seule ne pourrait pas réaliser.

Parmi ces ambitions figure en premier lieu la préservation du cadre naturel exceptionnel dans lequel nous vivons, qui constitue la principale richesse de notre territoire. Nous devons garantir un développement équilibré, respectueux de l’environnement. C’est pourquoi nous avons choisi d’inscrire l’ensemble des actions de l’intercommunalité dans les 17 Objectifs de développement durable de l’Organisation des Nations Unies.

Le lancement récent du plan climat air-énergie territorial a initié une véritable dynamique autour de la transition écologique. Notre projet politique nous a valu la reconnaissance de l’État, par l’obtention de labels environnementaux et la signature le 8 octobre dernier d’un contrat d’objectifs territorial avec l’Agence de la transition écologique. Des actions vont rapidement pouvoir se concrétiser dans de nombreux domaines: la mobilité, la rénovation de l’habitat et des bâtiments publics, le développement des circuits courts et de l’économie circulaire, la production d’énergies renouvelables, la réduction et la valorisation des déchets ou la préservation de nos ressources naturelles.

Le développement durable est ainsi la ligne directrice du nouveau projet de territoire de la communauté de communes, qui sera adopté en ce début d’année 2022 après plusieurs mois de concertation et en associant la société civile. Il fixe un cap pour les dix prochaines années.

L’année 2021 a aussi été marquée par la prise de compétence de la gestion de l’eau potable par la communauté de communes. Je tiens à remercier les élus des communes et les agents de l’eau pour le travail et l’implication dont ils ont fait preuve pour assurer la continuité du service auprès des usagers.

Vous lirez dans ces pages les autres projets de la communauté de communes: le lancement d’un service public itinérant pour lutter contre l’exclusion numérique et assurer la proximité des services publics, la fin des travaux d’aménagement de 11 hectares en zones d’activités pour l’implantation d’entreprises, le soutien aux jeunes entreprises, l’ouverture en septembre dernier d’un campus connecté à Évian-les-Bains pour que les jeunes du Chablais puissent poursuivre des études supérieures, et bien d’autres encore.”

Josiane Lei, Présidente

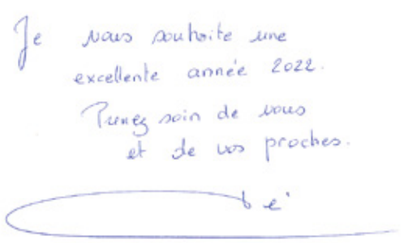

Directrice de la publication: Josiane Lei
Rédaction: service communication
Principe graphique et mise en page: agence BeVerb
Photos: ©Yvan Tisseyre, ©AdobeStock
Imprimé à 21 000 exemplaires
par l’imprimerie Uberti-Jourdan
ISSN: 2606-5916 - 1er semestre 2022

Sommaire

3 Les missions de la communauté de communes
4 Les 17 Objectifs de développement durable
6 Le projet de territoire - Entretien avec la présidente
8 La gestion de l’eau potable

10 Le campus connecté
11 La pépinière DELTA
12 L’actualité économique

14 La mobilité au cœur des enjeux de déplacement
16 Le nouveau service public itinérant
17 Le relais petite enfance
18 Le bilan du programme local de l’habitat
19 Retour sur la Fresque du climat
20 Transition écologique : la dynamique est lancée
21 La préservation des espaces naturels
22 La valorisation des déchets
24 Les travaux d’assainissement
26 Les espaces valléens
27 Un centre pour valoriser le patrimoine

Les missions
de la communauté de communes

La communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance est un espace solidaire et cohérent de 22 communes membres, qui partagent des intérêts communs. Ce regroupement mutualise les moyens et permet des réalisations qu’une commune seule ne pourrait pas entreprendre. La communauté de communes exerce les compétences que les communes lui ont transférées.

Développer l’activité économique

Soutenir l’activité économique, la création et l’accompagnement des entreprises.

Gérer et aménager les zones d’activités économiques.

Développer une offre immobilière cohérente pour le parcours des entreprises (pépinière, ateliers relais, hôtels d'entreprises, terrains aménagés).

Participer au schéma d’aménagement commercial.

Développer des filières d’excellence (cluster eau).

Réhabiliter la fruitière de Vinzier en vue d’un atelier de fabrication de fromages.

Assurer la promotion touristique (office de tourisme intercommunal hors stations classées).

Préserver l’environnement

Valoriser et protéger les richesses naturelles et la biodiversité (Natura 2000, espaces naturels sensibles, zones humides).

Développer des dispositifs de méthanisation pour préserver les sols (Terragr’Eau).

Mettre en œuvre le plan climat air énergie territorial (PCAET).

Gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations (contrat de rivière, GEMAPI).

Animer le plan pastoral territorial pour l’entretien et le maintien des alpages.

Assurer la solidarité et la cohésion sociale

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées (portage de repas, soutien aux aides à domiciles en milieu rural (ADMR).

Agir en faveur de la petite enfance et la jeunesse (relais assistants maternels, aides financières).

Mettre en place des actions de prévention et d’inclusion (contrat local de santé, service public itinérant).

Garantir un accès équitable à des enseignements artistiques de qualité.

Élaborer un diagnostic et réaliser un plan d’actions sur la sécurité et la prévention de la délinquance.

Aménager un espace cohérent

Élaborer et suivre le schéma de cohérence territorial (SCoT du Chablais).

Mener une politique en faveur de l’habitat et du cadre de vie (plan local de l’habitat, opérations pour améliorer l’habitat).

Valoriser le patrimoine

Valoriser et conserver le patrimoine naturel et bâti à travers le label Pays d’art et d’histoire signé avec le ministère de la Culture.

Participer aux actions du Géoparc Chablais UNESCO.

Entretenir et promouvoir le réseau de sentiers de randonnée.

Prévenir, collecter et valoriser les déchets

Gérer et valoriser les ordures ménagères et autres déchets.

Sensibiliser le public au tri.

Développer de nouvelles filières de recyclage des déchets.

Gérer et améliorer les réseaux d’eau potable et d’assainissement

Gérer la production et la distribution de l’eau potable (depuis le 1er janvier 2021).

Gérer, entretenir et créer les réseaux de collecte des eaux usées, les stations d’épuration, ainsi que le contrôle de branchements.

Gérer le service public d’assainissement non collectif (le SPANC) et le contrôle des installations.

Favoriser la mobilité

Organiser et gérer les transports publics de personnes réguliers, interurbains, scolaires et à la demande.

Soutenir les actions en faveur du maintien et du développement des transports lacustres.

Élaborer et coordonner des schémas multimodaux de mobilité (déplacements, transports, communications électroniques...), coopération transfrontalière.

Entretenir des équipements structurants

Construction, entretien et fonctionnement d’équipements sportifs de l’enseignement secondaire (gymnases des collèges).

Entretien des locaux de la gendarmerie à Abondance et mise à disposition de terrains destinés à l’implantation des casernes du SDIS (service départemental d’incendie et de secours).

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En septembre 2015, les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030.

L'Agenda 2030 présente une vision de transition de notre monde à travers 17 Objectifs de développement durable (ODD). Ces ODD couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, l'éducation, etc.

TRADUIRE LOCALEMENT LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les élus de la communauté de communes mènent depuis plusieurs années une politique forte en matière de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire. Ils ont souhaité franchir un nouveau cap en inscrivant toute la stratégie de territoire de la CCPEVA dans les 17 objectifs de développement durable.

Lors du dernier salon des maires en novembre dernier à Paris, la présidente de la communauté de communes était invitée à exposer les actions mises en œuvre pour favoriser l'attractivité du territoire, et notamment le choix de s'inscrire dans les 17 ODD.

Josiane Lei fait partie de la promotion du 1er janvier 2022 de la Légion d'honneur. **Elle est élevée au grade de chevalier,** au titre du ministère de la Transition écologique.

INSCRIRE LES ACTIONS dans les 17 Objectifs de développement durable

EXEMPLES D'ACTIONS PORTÉES PAR L'INTERCOMMUNALITÉ, S'INSCRIVANT DANS LES 17 ODD.

Le projet de territoire fixera le nouveau cap

La présidente Josiane Lei fait le point sur les premières années de la communauté de communes et le projet commun en cours de finalisation, qui fixera un cap clair et cohérent à l'horizon 2030.

LA CCPEVA EST ENCORE UNE JEUNE STRUCTURE INTERCOMMUNALE PUISQU'ELLE A VU LE JOUR LE 1er JANVIER 2017 AVEC LES 22 COMMUNES DU PAYS D'ÉVIAN ET DE LA VALLÉE D'ABONDANCE. QUEL BILAN TIREZ-VOUS DE CES CINQ PREMIÈRES ANNÉES D'EXISTENCE ?

« 2017 fut une année de transition pendant laquelle nous avons pu rapidement organiser la nouvelle communauté de communes, élargie à 22 communes et dotée de nouvelles missions. Au gré des réformes territoriales successives, l'intercommunalité joue un rôle grandissant dans l'aménagement du territoire et le quotidien des habitants. Pour la première fois aux élections de 2020, des conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel. L'intercommunalité n'est pas une somme d'intérêts communaux, mais un espace solidaire avec une vision élargie à l'échelle d'un territoire. Notre mission, en tant qu'élus, est d'être à la hauteur de ces nouveaux enjeux d'aménagement.

Je suis fière du chemin accompli par la communauté de communes et des nombreux projets qui ont déjà vu le jour : les investissements pour un réseau d'assainissement efficace, la prise de compétence de la gestion de l'eau potable, le plan climat air-énergie territorial, la préservation des ressources et de la biodiversité, le soutien à l'activité économique, le développement de filières d'excellence autour de l'eau, de l'agriculture, une offre de mobilité mieux structurée, la mise en place d'un office de tourisme intercommunal, la relocalisation d'outils de production, l'extension du label pays d'art et d'histoire…

ENTRE LE LAC, LE PLATEAU ET LES MONTAGNES, LES PROBLÉMATIQUES DES 22 COMMUNES DE LA CCPEVA PEUVENT PARFOIS PARAÎTRE ÉLOIGNÉES.

QUELS SONT POURTANT LES ENJEUX COMMUNS QUI FÉDÈRENT LE TERRITOIRE ?

Nous partageons un même bassin de vie, les interactions ont toujours été fortes entre nos 22 communes. Il est vrai que le territoire présente une très grande diversité entre le littoral plus urbanisé, qui concentre près de 70 % de la population, le plateau, plus rural, et le secteur de montagne. Cette complémentarité est une richesse et rend notre territoire attractif et dynamique. Le tourisme est un exemple concret. La diversité de l'offre permet d'être attractif toute l'année et de favoriser l'emploi sur le territoire. Notre objectif commun est de trouver le juste équilibre entre ce développement économique, touristique et urbain et la préservation de nos ressources naturelles.

LES ÉLUS ONT DÉCIDÉ D'INSCRIRE LES ACTIONS DE LA CCPEVA DANS LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU. QUELLE EST L'AMBITION DE CETTE DÉMARCHE POUR LE TERRITOIRE ET POUR LES HABITANTS ?

Inscrire le projet de la communauté de communes dans les 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030 est une garantie pour maintenir sur le long terme l'attractivité du territoire. Nous visons un territoire d'excellence, dans tous les domaines. C'est avec cette ambition 2030 que notre nouveau projet de territoire, en cours de finalisation, a été pensé avec les élus, les services et la société civile. Une grande consultation citoyenne en juin dernier a permis de recueillir les attentes des citoyens et prioriser ainsi nos actions.

> « […] trouver le juste équilibre entre le développement économique, touristique, urbain et la préservation de nos ressources naturelles »

Un territoire attractif est un territoire qui n'exclut personne. Nous devons être exemplaires en termes de solidarité, d'inclusion, de sobriété énergétique, de consommation et de production responsables. Nous devons favoriser l'économie circulaire et la proximité avec les usagers.

QUELS SONT LES GRANDS DÉFIS DE CE NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE ?

Pour chacun de nos domaines de compétences, nous avons défini des grands défis qui tendent vers un territoire d'excellence : garantir des logements accessibles et décents, accompagner les publics vulnérables, structurer les filières de production d'énergies renouvelables, massifier la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, préserver la ressource en eau, limiter l'usage de la voiture individuelle en développant une offre de mobilité adaptée, mieux valoriser nos déchets et leur réemploi, accompagner les acteurs de l'économie circulaire et bien sûr préserver nos espaces naturels pour favoriser la biodiversité.
Ce projet de territoire est une feuille de route qui doit rester évolutive au fil des années. Un certain nombre d'actions sont déjà en cours ou programmées, d'autres viendront s'ajouter dans le temps selon les opportunités et les priorités identifiées. »

Des travaux d'agrandissement à la communauté de communes

Le siège social de la communauté de communes à Publier s'agrandit afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des agents. L'effectif a notamment augmenté en 2021 suite au transfert de la gestion de l'eau potable. Ces travaux permettent à la collectivité de créer un nouvel espace d'accueil pour le public, des bureaux, des salles de réunion supplémentaires ainsi qu'une salle de conseil pouvant accueillir les 55 élus communautaires. Ce sont au total 741 m² supplémentaires pour un investissement de 1826266 € HT, en partie financé par l'État (dotation d'équipement des territoires ruraux), la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (en réponse à l'appel à projet rénovation énergétique des bâtiments).
Les travaux ont débuté en 2018 avec la transformation des locaux existants en nouveaux bureaux. Une longue phase de désamiantage a été nécessaire dès 2019 dans le cadre de la démolition des anciens bâtiments.
Depuis juin 2021, les travaux s'enchaînent à bon rythme sur la partie à rénover. La nouvelle charpente sera posée en janvier. Suite à cette première phase de travaux, les agents prendront possession des premiers bureaux dès le 1er trimestre 2022.

Le conseil local de développement a été renouvelé

Le conseil local de développement est un organe consultatif, composé d'acteurs de la société civile issus des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du territoire. Le nouveau conseil a été mis en place en mai 2021, suite à un appel à candidatures. Il se compose de **21 membres, dont 11 femmes et 10 hommes, âgés de 22 à 73 ans,** qui s'engagent dans une démarche citoyenne non-rémunérée jusqu'aux prochaines élections municipales de 2026.
Véritable outil d'aide à la décision pour les élus, le conseil local de développement est consulté sur les orientations majeures des politiques publiques locales, pour lesquelles il émet des avis et des propositions. Le conseil actuel a participé notamment au projet de territoire de la CCPEVA et interviendra sur tout autre sujet portant sur l'aménagement du territoire, le développement durable, l'économie, la mobilité et la cohésion sociale.

Conférence des maires

Depuis 2020, une « conférence des maires » a été mise en place. Chaque mois, les 22 maires des communes membres se réunissent afin d'échanger sur les principaux dossiers. Cette instance de dialogue a pour objectif de garantir la concertation des communes et de favoriser la cohérence de l'action intercommunale.

Un nouveau directeur général des services à la CCPEVA

Benjamin Modi est le nouveau directeur général des services de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance depuis le 12 avril 2021. Originaire de Nancy, il fait son entrée dans la fonction publique en Normandie, où il restera une quinzaine d'années, à Evreux puis à Pont de l'Arche comme directeur des services de la mairie. Il exercera ensuite les mêmes fonctions en Côte d'Or pendant dix ans, à la mairie de Quetigny puis à la communauté de communes de la Plaine Dijonaise.

Un gestionnaire unique à l'échelle des 22 communes

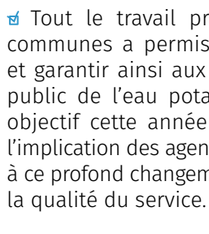

Depuis le 1er janvier 2021, la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance (CCPEVA) est devenue l'unique gestionnaire de l'eau potable pour les 22 communes du territoire. Les équipes assurent la responsabilité de la production et de la distribution de l'eau au robinet, 24h/24, 7 jours sur 7 à la place des communes. Régis Bened, vice-président délégué à l'eau et l'assainissement, revient sur cette première année.

POURQUOI CETTE GESTION A-T-ELLE ÉTÉ TRANSFÉRÉE ?

« Le transfert de la compétence eau potable était inscrit dans la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015. Ce changement majeur d'organisation a fait l'objet de deux années de préparation entre chaque commune et la CCPEVA pour harmoniser les pratiques et être prêts dans les délais prévus. »

QUELS SONT LES PRINCIPAUX ENJEUX LIÉS À L'EAU POTABLE ET COMMENT S'EST DÉROULÉE CETTE PREMIÈRE ANNÉE SUITE AU TRANSFERT ?

« La préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur pour les futures générations et s'inscrit dans les objectifs de développement durable de la communauté de communes. Nous visons à garantir l'accès à une eau de qualité pour tous les habitants du territoire, de façon durable et quelle que soit leur commune de résidence.

Tout le travail préalable avec les communes a permis d'assurer une bonne transition et garantir ainsi aux usagers la continuité du service public de l'eau potable. Nous nous étions fixés cet objectif cette année et nous l'avons atteint grâce à l'implication des agents et des élus, qui ont su s'adapter à ce profond changement d'organisation, en maintenant la qualité du service. Je les en remercie.

> **Préserver la ressource et garantir à tous une eau de qualité**

Afin d'optimiser la gestion du service et harmoniser les pratiques, nous avons également dû modifier certaines habitudes des usagers. Dans certaines communes, la relève des compteurs d'eau a dû être décalées pour des raisons logistiques. Nous avons mis en place un planning de relevé des 22 000 compteurs par secteur, étalé sur plusieurs mois, qui sera entièrement opérationnel et récurrent dès fin 2023.

Pour faciliter le parcours des usagers, nous proposons déjà le **paiement en ligne,** la **mensualisation** ouverte à tous, et dès 2022, un **portail internet** permettra d'accéder en ligne à toutes les informations relatives aux contrats, aux factures.

Enfin, nos priorités pour les années à venir sont à la fois d'**améliorer la qualité de l'eau** pour tous et de **rénover les réseaux pour éviter les pertes** liées aux fuites d'eau. La communauté de communes joue ici pleinement son rôle en assurant la solidarité entre les communes. Les investissements liés à l'entretien et la gestion des réseaux d'eaux potables sont très coûteux et toutes les communes ne disposent pas des mêmes capacités financières. Avoir cette vision d'ensemble sur le réseau d'eau permet véritablement d'établir un plan d'investissement cohérent et efficace et une gestion optimisée. »

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Quel est l'impact sur le prix de l'eau ?

Les tarifs de l'eau sont très hétérogènes sur les 22 communes et doivent être harmonisés. Le prix de l'eau sera à terme, d'ici 2024, le même pour chaque usager du territoire, à 1,40 €TTC /m³ et de 42,20 € pour la part fixe (pour un diamètre 15). Un lissage est ainsi prévu sur 4 ans.

Ce qui change pour votre facture ?

Vous recevrez la facture d'eau directement de la communauté de communes, à qui vous adresserez votre paiement.

Afin de simplifier vos démarches, la communauté de communes propose pour tous :

- Le paiement en ligne sur cc-peva.fr,
- la mensualisation par prélèvement automatique,
- le paiement en deux fois par prélèvement automatique.

À NOTER: dans le cas de Maxilly, la commune avait confié, par délégation de service public, la gestion de l'eau potable à la société Veolia. Ce contrat a été repris par la CCPEVA au 1er janvier 2021 et Veolia continue donc d'assurer cette mission auprès des habitants de la commune.

Payez en ligne et pensez à la mensualisation

L'EAU POTABLE C'EST

22 000 usagers
450 km de canalisations
3 stations principales de pompage (Châtel, Publier et Saint-Paul en Chablais)
90 réservoirs
100 captages
1 station de traitement (dans le Léman)
20 agents techniques
6 agents administratifs

Les démarches pour le raccordement d'une nouvelle construction

Le branchement est la partie de l'installation allant du réseau de distribution d'eau potable jusqu'au compteur d'eau. Il permet l'alimentation de l'habitation en eau potable.

Un branchement d'eau potable comprend :

- la conduite qui assure l'acheminement de l'eau potable jusqu'au compteur,
- le regard qui abrite et protège le compteur.

La demande de raccordement se fait une fois le permis de construire accordé, au démarrage des travaux.
Formulaire disponible sur **cc-peva.fr**

Les travaux en 2021

MEILLERIE ET NOVEL : construction de deux chalets pour protéger le système de traitement des collecteurs d'eau en 2021.

CHÂTEL : prolongation du réseau de refoulement existant et création d'un réseau de distribution du futur réservoir de « Sur le Crêt ». Pose d'un réseau de collecte des eaux usées sur le secteur de « Sur le Crêt ».
Durée des travaux: 6 mois de juin à octobre 2021.

PUBLIER (MÉSERIER) : renouvellement du réseau d'eau potable, enfouissement des réseaux aériens et diagnostic du réseau d'eaux pluviales sur le hameau de Méserier. Travaux réalisés en groupement avec la mairie de Publier (eaux pluviales) et le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (réseaux énergies et numériques).
Durée des travaux: 12 mois d'octobre 2021 à octobre 2022.

+ d'info

Le guichet unique de l'eau potable
(questions, paiement des factures...)

Communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance
851 avenue des Rives du Léman
CS 10084 74500 PUBLIER
04 50 16 11 60 / Urgences: 06 74 26 81 92
accueil.eau@cc-peva.fr
9h-12h et 13h30-17h

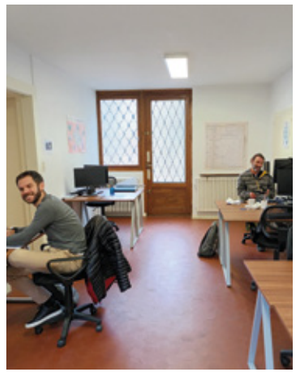

Le campus connecté compte six étudiants, encadrés par leur tutrice, Nadège Ponthet (2e en partant de la droite).

Campus connecté du Léman, quand la fac vient à toi !

Labellisé en mai dernier par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le campus connecté du Léman situé à Évian-les-Bains a accueilli ses premiers étudiants en septembre.

SUIVRE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES À DISTANCE

Le campus connecté est un tiers-lieu dédié à la formation à distance, initiale ou continue, dans l'enseignement supérieur : BTS, DUT, DAEU, licence, master. Des salles de cours connectées et équipées sont mises disposition et les étudiants peuvent bénéficier sur place d'un accompagnement individuel et collectif. Le campus connecté offre ainsi la possibilité de poursuivre ou reprendre ses études en restant domicilié dans le Chablais.
Situé à la Maison de l'eau à Évian-les-Bains, au bord du Léman, le campus connecté du Léman compte déjà six étudiants, présents 12 heures minimum par semaine, selon le rythme et les besoins de la formation. Ils sont accueillis et suivis sur place par une tutrice, qui les accompagne dans leur formation, la recherche de stages et les démarches administratives.

DÉVELOPPER LES FORMATIONS LIÉES AUX FILIÈRES D'EXCELLENCE

Le campus connecté est porté par la communauté de communes pays d'Évian-vallée d'Abondance (CCPEVA), en partenariat avec l'Université Savoie Mont-Blanc. L'objectif est double : former des jeunes et répondre localement aux attentes en ressources humaines des entreprises. En confiant le pilotage du campus au cluster eau lémanique Evian, la communauté de communes entend développer des formations autour de l'eau et du développement durable.
Le campus accueille cependant toutes les disciplines proposées à distance par les universités françaises et suisses, ainsi que des formations courtes de type MOOC (cours proposés gratuitement en ligne par les écoles et universités).
Des places sont encore disponibles et l'inscription peut se faire tout au long de l'année !
Modalités d'inscription sur cc-peva.fr

+ d'info
campus@clustereau.fr
04 85 73 00 06
06 40 91 65 06
Maison de l'eau
22 avenue Anna de Noailles
74500 Évian-les-Bains
clustereau.fr

Le cluster eau lémanique Évian

Créé en mai 2019, ce cluster est l'association d'entreprises, d'organismes de recherche, de formation et d'institutions publiques, à l'échelle franco-suisse, engagés ensemble pour mettre en œuvre une stratégie commune de développement autour de la filière de l'eau. L'objectif du cluster eau lémanique Évian est de répondre aux défis futurs des usages de l'eau, en développant une stratégie économique innovante et en impulsant des solutions durables pour la préservation et l'efficience de la ressource eau.

Il repose sur quatre axes :
- l'usage intelligent de l'eau
- l'eau, vectrice d'énergies
- le génie végétal
- l'eau et la biodiversité

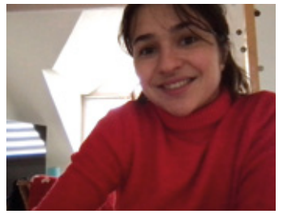

Clara, 22 ans, étudiante, veut intégrer une école de journalisme

« Après voir validé une licence en sciences humaines et sociales parcours international, je souhaiterais poursuivre en master en intégrant l'une des quatorze écoles de journalisme reconnues par la profession. La seule voie d'accès est un concours. J'ai choisi de consacrer un an de préparation à ces épreuves, en intégrant la prépa égalité des chances de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille et du Bondy Blog. La prépa se déroule majoritairement à distance et nécessite un suivi de l'actualité quotidien et rigoureux, la réalisation d'exercices d'écriture en anglais et en français. Tout ceci se faisant à distance, seule chez moi, il m'était très difficile de rester motivée. La crise sanitaire a révélé la nécessité chez les étudiants du lien social et du contact avec les autres. Le sentiment de solitude représente un vrai frein à la réalisation de son projet.
Habitante de Thonon-les-Bains, j'ai entendu parler du campus connecté d'Évian qui offre tout ce que je recherchais : des conditions propices de travail, un environnement agréable, de nouvelles rencontres et l'accompagnement indispensable de notre tutrice Nadège. »

Inaugurée en mars 2020, la pépinière d'entreprises Delta accueille et accompagne les jeunes entreprises du Chablais pour les aider à mieux prendre leur envol. Des jeunes pépites se sont développées au sein de la pépinière.

La pépinière DELTA donne des ailes !

La pépinière DELTA a vu le jour grâce à la collaboration de Thonon agglomération et de la communauté de communes pays d'Évian– vallée d'Abondance, qui souhaitaient doter le Chablais d'une structure capable d'accompagner les jeunes entreprises en création ou de moins de cinq ans d'existence. Au sein d'une pépinière, les entrepreneurs se constituent un réseau, sont accompagnés par des experts dans leurs orientations ou leurs choix de développement et échangent avec d'autres chefs d'entreprise.

Située dans la zone d'activités de Vongy à Thonon-Les-Bains, la pépinière DELTA propose une dizaine de bureaux et quatre ateliers à loyers avantageux, des services mutualisés et des espaces communs. Les intercommunalités en ont confié l'animation à l'agence économique du Chablais, dont les bureaux se trouvent sur place. Le Centre de ressources et d'innovation en Chablais (CRIC) occupe également un atelier. Il favorise les collaborations innovantes entre les acteurs économiques du territoire (atelier de conception, de prototypage, mutualisation des machines entre entreprises).

Deux ans après son ouverture, **la pépinière Delta affiche un taux de remplissage de 100 %.** Les entreprises sont sélectionnées pour l'aspect innovant de leur activité et leur potentiel de développement.

La communauté de communes du Haut-Chablais a rejoint les collectivités partenaires depuis janvier 2020.

+ d'info
Pôle DELTA
89, chemin de la Ballastière. ZI Vongy
74 200 Thonon-les-Bains
Agence économique du Chablais
04 50 70 83 40
www.agenceecochablais.com
Pépinière d'entreprises DELTA
04 50 73 57 18
pepiniere@agenceecochablais.com

LES ENTREPRISES HÉBERGÉES À DELTA

DEMOCRATIC FACTORY : Mise en place et utilisation d'outils ludiques pour encourager et recueillir les contributions des citoyens jusqu'ici absents des modes de participation habituels, notamment numériques.
www.democraticfactory.com

Digital Dental Resolutions : services en numérique dentaire (formations, solutions logicielles, support, design, CAO).
www.ddresolutions.com

Elodie CD : conseil en agencement et aménagement d'intérieur, aux professionnels et aux particuliers.
www.elodie-cd.com

Leicam Teaways : entreprise agroalimentaire qui fabrique et commercialise les produits de la marque Teaways (capsules de thés et infusions.
www.tea-ways.com

Monoceros : seule solution de track & trace au monde qui permet de savoir, en temps réel dans le monde entier, où et dans quel état se trouvent vos colis.
www.monoceros-sas.com

P.P Construction Bois : charpente et menuiserie traditionnelle, ainsi que des produits innovants comme les tiny house (petite habitation en bois), les cabines dans les arbres ou des roulottes.
www.ppconstructionbois.com

Promus : 1er réseau logistique en France métropolitaine dédié à la vente directe producteur. Promus s'occupe de la chaîne logistique entre les producteurs et les restaurateurs
www.promus.fr

SIC-NDT : société d'inspection et de contrôle pour l'industrie, la fabrication et la maintenance, ainsi que la plupart des secteurs liés à la métallurgie.
www.sic-ndt.com

Sparktoo : activité de conseil en transition humaine et sociale, qui accompagne ses clients à faire la différence en plaçant l'humain au cœur de leur organisation.
www.sparktoo.fr

Tanko Designs : concepteur de mobilier contemporain sur mesure en bois, métal et béton pour intérieur et façades, pour les professionnels et les particuliers. Tanko Designs y intègre l'électronique et la mécanique.
www.tanko-designs.com

Travel Heart : agence de voyages sur-mesure autour du monde, pour une expérience différente et unique.
www.travel-heart.com

Xarian : accompagnement autour de la performance industrielle sur les problématiques de la supply chain, des approvisionnements et de fabrication.
www.komugi.fr

YpHen : ferme d'un genre nouveau, biomimétique et circulaire, qui élève des champignons et toutes sortes de micro-organismes à destination du marché de la dépollution des sols, de la protection de l'environnement, de la permaculture et de la valorisation des déchets.
www.yphen.com

La qualité du projet de reprise de l'hôtel *Le Bois Joli* à Saint-Paul-en-Chablais a convaincu les élus communautaires, qui ont choisi de participer à l'investissement pour maintenir cette activité essentielle pour le tourisme du territoire.

La communauté de communes **soutient la reprise d'un hôtel familial à Saint-Paul-en-Chablais**

Sans soutien de la collectivité publique, la reprise des hôtels familiaux est souvent difficile à réaliser en raison du montant d'investissement trop important. C'est pour ce type d'opération d'aménagement, contribuant à l'attractivité économique des territoires, que l'Etablissement public foncier de Haute-Savoie a initié la création de la Foncière 74, à laquelle la CCPEVA a adhéré en 2018. La Foncière mutualise les moyens pour constituer un patrimoine public pérenne mobilisé au profit des projets décidés par les collectivités.

DES REPRENEURS SÉRIEUX ET EXPÉRIMENTÉS

Un couple de trentenaires, dotés d'une forte expérience dans le secteur de l'hôtellerie et la restauration, étudiait le projet du Bois Joli depuis 2019, en collaboration avec la Foncière 74, chargée d'en vérifier la faisabilité financière. L'expérience des repreneurs et la qualité du projet présenté ont su convaincre la Foncière et les élus de la communauté de communes. La CCPEVA va ainsi participer à hauteur de 25 % du prix d'acquisition des murs de l'établissement, soit 625 000,00 €, la Foncière 74 prenant en charge le reste.
Les repreneurs investissent dans l'acquisition des murs commerciaux et les travaux de rénovation.
Ils souhaitent rénover l'hôtel pour le moderniser tout en préservant ce qui fait le charme de l'établissement : le confort, l'authenticité, la qualité du service et le bien-être.

LE BOIS JOLI, C'EST :

3 étoiles
21 chambres
1 espace bien-être
1 piscine
1 restaurant de **80** couverts

LES +

10 emplois préservés
Maintenir une offre touristique toutes saisons
Soutenir l'hôtellerie familiale

Une DDmarche pour **sensibiliser au bien manger local et durable**

Accompagnée par le centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) Chablais-Leman, la communauté de communes a débuté en juillet 2021 une opération DDmarche, soutenue par la Banque des Territoires, pour réfléchir collectivement à des actions de sensibilisation à une alimentation de qualité, locale et durable. Le groupe de travail avance sur le projet au fil des ateliers. Il est constitué d'acteurs aux profils très divers, favorisant la richesse des échanges : agriculteur, producteur, élu, directeur d'école et de centre de loisirs, APEI Chablais, restaurateur, EHPAD, collectif citoyen, jardin partagé / familial, membre du conseil local de développement (CLD).
L'objectif est de créer du lien entre les acteurs du territoire, d'élaborer un plan d'actions concrètes et d'expérimenter au moins l'une de ces actions en 2022.

Vignes Rouges à Publier :

La communauté de communes aménage un parc d'activités tourné vers le développement durable

Le parc d'activités des Vignes Rouges est une vitrine de l'activité économique du territoire. Après 18 mois de travaux, la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance (CCPEVA) achève actuellement les travaux de viabilisation d'une extension de 80 000 m², destinés aux activités industrielles, artisanales et tertiaires. Soucieuse de créer un cadre de travail agréable, la CCPEVA a souhaité dès l'origine du projet, en collaboration avec la commune, un aménagement qualitatif et paysager, alliant économie et développement durable.

20 000 m² ont déjà été commercialisés sous forme de baux à construction. Quatre entreprises ont emménagé et trois nouveaux permis de construire sont en cours d'instruction. Les activités commerciales ne sont pas autorisées, conformément au plan local d'urbanisme de la commune, afin de favoriser l'implantation d'activités productives.

Les premières entreprises se sont installées dans l'extension du parc des Vignes Rouges.

L'AMÉNAGEMENT S'INSCRIT DANS UNE DÉMARCHE DURABLE

- Il répond à plusieurs **Objectifs de développement durable de l'ONU.**
- **Plus d'une centaine d'arbres locaux** viennent structurer l'aménagement. Ces espaces plantés vont apporter, toute l'année, par leurs multiples spécificités (feuillage, fruits, fleurs) une ambiance paysagère différente au gré des saisons.
- **La consommation d'eau est diminuée** grâce à la récupération des eaux pluviales. 9 000 m² de nouveaux espaces plantés et prairies favorisent la diversification des espèces et la création d'écosystèmes terrestres.
- **Les eaux de ruissellement des routes sont filtrées** à chaque bouche d'évacuation par un système innovant de grilles spécifiques, qui permettent la rétention des hydrocarbures.
- **L'éclairage public** est entièrement alimenté par l'énergie solaire. La luminosité est diminuée de 60% de 23h à 5h du matin participant ainsi à la réduction de la pollution lumineuse.
- Le parc d'activités s'inscrit également dans les objectifs de mobilité de la communauté de communes. **Une voie cyclable** traverse le parc afin d'encourager l'usage du vélo pour se rendre au travail.
- **Production d'énergie photovoltaïque :** la CCPEVA implique aussi les nouvelles entreprises dans le cadre du règlement de zone et du bail à construction. Les entreprises doivent mettre à disposition leur toiture pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Certaines entreprises pourront ainsi bénéficier d'une part d'auto-consommation.

Opération soutenue par l'État
DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

L'économie circulaire un levier de développement

Le succès du premier forum de l'économie circulaire transfrontalier, qui s'est tenu le 8 octobre dernier à Thonon-les-Bains, témoigne du fort potentiel d'emplois de ce nouveau modèle économique de proximité.
L'évènement a réuni les entreprises, les collectivités du territoire et les porteurs de projets suisses et français.

400
C'est le nombre de visiteurs à ce forum, organisé par l'agence économique, avec le soutien des intercommunalités du Chablais et du pôle métropolitain du Genevois français.

Un soutien fort aux entreprises pendant la crise

En complément ou en partenariat avec l'État et la Région, la CCPEVA, en charge du développement économique sur le territoire, s'est mobilisée dès le début de la crise sanitaire pour soutenir les acteurs économiques impactés.

1 020 000 € d'aides directes aux entreprises de moins de 10 salariés.
Afin de soutenir l'activité économique dès le premier confinement de mars 2020, la communauté de communes a versé une aide de 500 € par mois pour mars et avril 2020, aux entreprises de moins de 10 salariés, qui étaient éligibles au fonds national de solidarité.

Des aides ou avances remboursables dans le cadre du Fonds région unie : ce fonds, initié par la région Auvergne Rhône-Alpes, était composé de deux aides pour soulager les besoins de trésorerie des entreprises. La CCPEVA a décidé d'abonder à ce fonds régional à hauteur de 4 € par habitant soit 162 000 €. 97 entreprises du secteur tourisme, hôtellerie et restauration ont bénéficié de 436 000 € d'aides (dont 81 000 € de la CCPEVA).

Soutien à la filière bois

En 2021, la communauté de communes a attribué 16 500 € d'aides à trois entreprises locales pour permettre le développement de l'activité bois-énergie (acquisition de machines, extension de hangar de stockage).

Vous avez un projet d'entreprise et cherchez un terrain ? **Posez votre candidature !**

Depuis 2019, la CCPEVA commercialise ses terrains situés en zone d'activités sous forme d'un bail à construction de 99 ans. Les projets d'implantation sont présentés devant une commission, composée des représentants des 22 communes. L'activité, l'innovation, la capacité financière, les emplois créés, l'insertion paysagère et environnementale du bâtiment sont des critères auxquels la commission est attentive.

Localisation : parc d'activités des Vignes Rouges à Publier, la Place à Bonnevaux, la Créto à Saint-Paul-en-Chablais, les Crêts à Lugrin.

Les terrains disponibles sont dédiés uniquement aux activités artisanales, industrielles et tertiaires.

+ d'info Communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance
Service développement économique : 04 50 74 57 85

La mobilité douce
au cœur des enjeux de déplacement

En aménageant des itinéraires cyclo-piétonniers structurants pour le territoire, la communauté de communes souhaite offrir à tous des modes de déplacements alternatifs, favorisant la pratique du sport et plus respectueux de l'environnement.

VIA RHONA

27 km à vélo de Saint-Gingolph à Publier
le tracé prend forme !

La Via Rhona est un itinéraire cyclable du lac Léman à la Méditerranée en suivant le fleuve Rhône. La communauté de communes aménage le tronçon de Saint-Gingolph à Publier, en restant au plus près du Léman.

- **27 km de voie verte** via Rhôna d'ici 2026
- **4 km déjà réalisés** (Saint-Gingolph)
- Tracé finalisé en décembre 2021 de Locum à l'entrée de Publier (hôtel Beau séjour)
- **5 ans** de travaux

BORDS DE DRANSE

41 km de Châtel à Bernex

Une promenade en bord de rivière, au fil de la Dranse, accessible à tous.

- **21 km** ouverts depuis 2016, de Châtel à Abondance
- **+16 km** d'Abondance à Chevenoz (en cours de travaux 2017-2023)
- **+4 km** de Chevenoz à Bernex (en projet)

EVA'D, le nouveau réseau mobilité
pays d'Évian – vallée d'Abondance

Suite à une consultation citoyenne en ligne en juillet dernier, les élus ont choisi EVA'D comme nouveau nom du réseau de transports urbains et interurbains de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance. Cette nouvelle identité sera progressivement déclinée sur les bus et les supports de communication dès janvier et plus largement lorsque le nouveau délégataire de service public débutera son contrat en septembre 2022.

Le délégataire de service public est une société choisie par l'intercommunalité dans le cadre d'un marché public pour exploiter les transports pendant une durée déterminée. Plusieurs sociétés assuraient jusqu'à présent les transports selon le périmètre (urbain ou interurbain). À compter de septembre 2022, un seul délégataire sera en charge d'exploiter tout le réseau (urbain, interurbain, scolaires, transport à la demande).

Dans ce nouveau contrat, la communauté de communes prévoit une offre de transports plus importante et plus efficace, pour mieux répondre aux attentes des citoyens et des visiteurs.

©LABA GLOBAL

La gare lacustre d'Évian-les-Bains
fait peau neuve

D'importants travaux de rénovation ont été engagés depuis avril 2021 afin d'adapter la gare lacustre d'Évian-les Bains à la future flotte de la CGN et notamment, dès 2022, au nouveau bateau de 700 places Évian-les-Bains-Lausanne, qui assurera sept allers-retours supplémentaires par jour. L'objectif de ces travaux de modernisation est aussi d'améliorer le flux des passagers en augmentation au sein de la gare et l'architecture du bâtiment. La nouvelle gare devrait être livrée en mars 2022.

P+R du stade d'Évian-les-Bains : stationnement gratuit et liaison directe avec l'embarcadère

La navette P+R est en liaison directe entre le parking relais du stade et la gare lacustre d'Évian-les-Bains.
Gratuité totale du service, facilité de stationnement, rapidité de la navette, économie, pollution moindre, sont autant d'éléments en faveur du transport collectif et d'une pratique durable sur notre territoire.

100 places de stationnement gratuit, parking éclairé et sous vidéo-surveillance. La navette est gratuite, circule du lundi au vendredi en correspondance des 3 bateaux du matin et du soir.

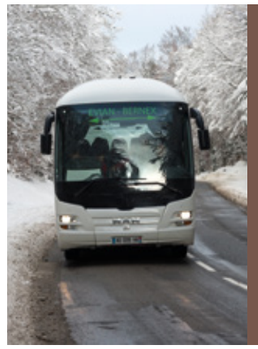

Cet hiver, prenez la navette

Publier-Évian-Bernex /
Publier-Évian-Thollon les Mémises
4 à 5 allers-retours quotidiens
Tous les jours pendant les vacances scolaires
Mercredi et week-end hors vacances scolaires

Colombus,
la navette de Chevenoz à Châtel
Infos et horaires sur cc-peva.fr

Transports scolaires

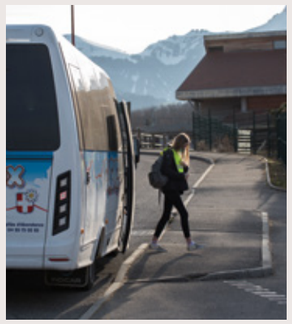

UN BAUDRIER RÉFLÉCHISSANT POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES EN BORDS DE ROUTE

Depuis octobre 2020, la communauté de communes, en charge de gérer les transports scolaires sur le territoire, équipe gratuitement les 2500 élèves des transports scolaires de baudriers de sécurité réfléchissants. Le port du baudrier est obligatoire aux arrêts de bus et pour monter à bord, au même titre que la carte de transport. Ces baudriers permettent d'être vus à 150 mètres de distance. Les élèves doivent le porter sur l'ensemble du trajet depuis le domicile jusqu'à l'établissement.
Pour plus d'informations :
transports@cc-peva.fr

SÉCURISER LES POINTS D'ARRÊT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

La CCPEVA a lancé début 2021 un état des lieux précis des 500 points d'arrêts du territoire pour permettre les aménagements nécessaires à la sécurité et à l'accessibilité des usagers. Les travaux d'aménagement seront progressivement réalisés dans le cadre d'un programme pluriannuel. Deux tiers des arrêts ont déjà fait l'objet depuis fin 2020 d'une reprise du marquage sur la voirie.

Garantir la proximité des services publics

Début 2021, le conseil communautaire décidait de lancer un nouveau service public itinérant pour le territoire pays d'Évian – vallée d'Abondance, afin de faciliter l'accès aux services publics.
Les permanences de ce service gratuit et ouvert à tous ont commencé le 1er décembre dernier.

Le service fera bientôt l'objet d'un audit de qualité afin de bénéficier du label France Services. France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien auprès des principaux organismes partenaires: le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance Maladie, l'Assurance retraite, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et la Poste.

Santé, social, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, etc. : l'agent d'accueil se tiendra à votre disposition, sur rendez-vous, pour vous accompagner dans vos démarches administratives et pour répondre à vos questions. Vous pourrez également avoir accès à un poste informatique en libre-service ou accompagné (création de boîte mail, impressions de documents, téléchargements de dossiers, ...), pour la rédaction de vos courriers, l'accès aux sites de vos démarches en ligne, l'organisation de rendez-vous en visioconférence.

DES PERMANENCES GRATUITES ET OUVERTES À TOUS DANS 17 COMMUNES

Bernex
Bonnevaux
Champanges
Chevenoz
Évian-les-Bains
Féternes
Larringes
Lugrin
Marin
Maxilly-sur-Léman
Neuvecelle
Publier
Saint-Paul-en-Chablais
Saint-Gingolph
Thollon-les-Mémises
Vacheresse
Vinzier

+ d'info
Informations et rendez-vous
06 75 83 85 22
spi@cc-peva.fr

©PEXELS-KAMPUS-PRODUCTION

Caroline Saiter,
vice-présidente déléguée à la solidarité et la cohésion sociale

« Nous souhaitons continuer à renforcer notre politique en matière de solidarité et de cohésion sociale afin de garantir le bien-être des habitants, où qu'ils soient sur le territoire. Un certain nombre de dispositifs et d'offres de services sont d'ores et déjà opérationnels, au bénéfice de l'ensemble des habitants et des usagers du pays d'Évian et de la vallée d'abondance.

Les champs d'intervention sont nombreux: le soutien aux services d'aide à domicile pour les personnes âgées, le portage des repas, l'appui aux mesures d'accès à l'emploi et à la formation des jeunes, l'animation d'un relais petite enfance pour les familles, les professionnels et les structures de la petite enfance, la promotion des enseignements musicaux à vocation intercommunale, le déploiement d'une stratégie territoriale en matière d'habitat et de logement.

Le service public itinérant lancé par la communauté de communes favorise l'accès pour tous aux services publics, l'inclusion numérique et l'accompagnement de proximité aux démarches administratives.
Les permanences dans 17 communes sont organisées pendant une année en attendant de recevoir le véhicule aménagé qui sillonnera le territoire. »

Aider les élèves à savoir nager

La communauté de commune participe chaque année financièrement à l'apprentissage de la natation pour les plus jeunes. Ces cours de natation sont dispensés pendant le temps scolaire.
En 2021-2022, le soutien s'élève à :

- 180 € par enfant pour les centres nautiques couverts de Châtel et Publier (cours toute l'année)
- 60 € par enfant pour le centre nautique d'Évian (ouvert une partie de l'année)

L'aide est reversée aux communes propriétaires de ces centres nautiques.

Cette aide est de
320 000 € par an pour environ 2 300 élèves.

L'ADMR recrute !

1er réseau associatif national du service à la personne, l'association Aide à domicile en milieu rural (ADMR) est présente sur le territoire à travers quatre associations: Rive Est du Léman, Pays de Gavot, Les Soldanelles et Val d'Abondance.

Afin de répondre aux besoins des habitants du territoire de la CCPEVA, ces associations recherchent activement du personnel diplômé ou non qualifié acceptant de suivre un parcours de formation interne.
Si vous souhaitez soutenir quotidiennement les aînés ou personnes fragiles du territoire vous pouvez envoyer vos candidatures à
recrutement@fede74.admr.org

Le relais assistants maternels **devient le relais petite enfance (RPE)**

Suite à une directive gouvernementale, le relais assistants maternels voit ses missions élargies et devient le relais petite enfance. L'objectif est de permettre au public de mieux identifier le rôle de la structure.

Outre l'accompagnement des assistants maternels et de leurs employeurs, le relais petite enfance participe désormais à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant. Il renseigne les familles sur toute l'offre et la demande du territoire, tendant ainsi à devenir un guichet unique d'information et d'orientation petite enfance.

Le relais petite enfance ne change pas d'adresse et poursuit ses missions habituelles: temps collectifs, réunions d'information, accompagnement vers la formation continue, rendez-vous individuels, accompagnement à la valorisation des compétences.

+ d'info
Relais petite enfance
Avenue des Accacias
74500 Évian-les-Bains
04 50 74 41 55
rpe@cc-peva.fr

NOUVEAU

Les rendez-vous nature du relais petite enfance !

Accompagnés par les animateurs environnement et du relais petite enfance de la communauté de communes, vous découvrirez tout ce que la nature peut vous offrir.

Ces rendez-vous seront proposés de façon régulière aux professionnels de la petite enfance et aux parents.

Plus d'informations auprès du relais petite enfance de la CCPEVA.

Favoriser la rénovation
des logements privés

L'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) aura duré trois ans et s'est achevée le 31 décembre 2020. En partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la communauté de communes incitait notamment les propriétaires à rénover leur logement.

LES OBJECTIFS ?

- Inciter les propriétaires occupants à rénover leur logement ;
- Faire émerger une offre de logements dédiés aux saisonniers ;
- Inciter les copropriétés à réaliser des travaux de mise aux normes ou d'amélioration de la performance énergétique.

LES POINTS FORTS DE L'OPAH :

- Une dynamique de contacts maintenue malgré les périodes de confinement (161 personnes reçues) ;
- **99 visites techniques** réalisées au domicile des porteurs de projet pour l'évaluation des besoins ;
- **57 rénovations** dont 43 rénovations énergétiques et 14 rénovations adaptation autonomie / mobilité ;
- **816 821 € HT de travaux** pour les entreprises locales. La majorité des entreprises ayant réalisé les travaux sont domiciliées sur le territoire de la CCPEVA ;
- 465 946 € de subventions publiques accordées par l'ANAH ;
- **35 ménages très modestes ont pu réaliser des travaux grâce à l'OPAH et ainsi améliorer leur qualité de vie ;**
- 1 situation d'habitat indigne accompagnée.

L'année 2022 sera consacré à la préparation d'un nouveau programme local de l'habitat afin de renforcer les actions déjà entreprises.

Un architecte conseil répond gratuitement à vos questions

Deux jours par mois, l'architecte-conseil du CAUE* de Haute-Savoie rencontre, au siège de la communauté de communes à Publier, les particuliers, techniciens ou élus qui la sollicitent pour lui soumettre des projets de construction ou de rénovation. Elle accompagne chaque demandeur dans la conception de son projet et veille à sa bonne insertion dans l'environnement urbain ou paysager.

Ce service est gratuit pour les demandeurs, entièrement pris en charge par la communauté de communes et le CAUE de Haute-Savoie.

Pour soumettre tout projet à l'architecte conseil, vous devez obligatoirement prendre rendez-vous : 04 50 74 57 85
patrimoine@cc-peva.fr

*CAUE : conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Depuis 2015, la communauté de communes a versé
920 000 €
pour aider à la construction de
454
logements sociaux

Dans le cadre de son programme local de l'habitat, la communauté de communes avait instauré une aide de 30 € par m² de surface utile pour inciter les opérateurs à construire des logements locatifs sociaux. En 2021, elle a versé une aide de 58 210 € correspondant à 33 logements.

Mandat du climat
pour activer la transition énergétique

Du 25 au 29 mai 2021, la communauté de communes organisait le plus grand climat de France, des ateliers destinés aux élus des communes pour les sensibiliser aux enjeux climatiques.

Le dispositif Mandat du Climat est porté par l'association La Fresque du Climat. L'objectif est de faire comprendre au plus grand nombre les causes et les conséquences du changement climatique afin d'être en mesure d'agir efficacement sur le plan individuel comme collectif.

La CCPEVA développe une politique ambitieuse sur son territoire en matière de transition écologique (plan climat air énergie territorial, contrat de transition écologique, label Cit'Ergie, contrat de performance énergétique sur le patrimoine bâti public, ...). La réussite de cette politique dépend de la mobilisation des partenaires et en premier des élus locaux, interlocuteurs de proximité.

C'est pourquoi la CCPEVA avait choisi d'inviter les 362 élus communaux à participer à ces ateliers scientifiques, basés sur le rapport du GIEC (Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat), afin de se doter d'un socle commun de connaissances et de compétences pour mieux décrypter l'information et agir efficacement face aux enjeux climatiques sur notre territoire.

En effet, les élus sont au contact de la population et représentent un levier déterminant de la mobilisation de tous.

Suite aux bons retours des participants et la qualité des échanges, les agents publics ont à leur tour participé à ces ateliers.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vidéo de l'événement en ligne sur cc-peva.fr > rubrique Environnement

Nadine Wendling,
vice-présidente déléguée au développement durable

« Comment agir efficacement face à un problème lorsqu'il n'est pas compris ? Comment faire comprendre que chacun est acteur de la solution ? Il est essentiel d'accompagner les élus du territoire et les agents de la collectivité dans la compréhension de l'urgence climatique et dans la prise de conscience de la portée de leurs actions au quotidien. Cette situation nous concerne toutes et tous.»

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments : un enjeu majeur du plan climat

BÂTIMENTS PUBLICS : LA CCPEVA LAURÉATE DU PROGRAMME ACTEE

Regroupée avec d'autres structures publiques de Savoie et de Haute-Savoie, la candidature de la CCPEVA a été retenue au programme ACTEE - actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique – afin de favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics. Ce programme permet aux 22 communes de la CCPEVA de bénéficier d'ingénierie technique et de soutien financier pour la rénovation énergétique du parc bâti public et de substituer les énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

PARTICULIERS : NOUVEAU SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT (SSPEH) À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Le secteur bâti est le secteur le plus consommateur d'énergie et le plus émetteur de gaz à effet de serre. Ce service permet aux ménages, copropriétés et petits tertiaires de bénéficier d'un accompagnement gratuit pour son projet de rénovation.

La facture énergétique du territoire s'élève à
2 600€/hab/an

Le secteur résidentiel consomme
39 % de l'énergie du territoire

35 % du parc bâti date d'avant 1970
20 % des constructions ont une chaudière fioul

L'ambition est de réduire de 21% les consommations énergétiques d'ici 2030.

Transition écologique, un plan d'actions ambitieux

Contrat d'objectifs, labels, programmes groupés : la communauté de communes a placé la transition écologique au cœur de son projet de territoire et déploie de nombreux outils pour impulser la dynamique. Elle a signé le 8 octobre dernier le premier contrat d'objectifs territorial d'Auvergne-Rhône Alpes avec l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Josiane LEI, présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance et Jérôme d'Assigny, directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Agence de la transition écologique ont signé le 8 octobre un Contrat d'objectifs territorial.

Le contrat d'objectifs territorial est une reconnaissance par le ministère de la transition écologique des ambitions de territoire durable portées par la communauté de communes, qui pourra ainsi bénéficier pendant quatre ans d'un appui technique et financier de l'Agence de la transition écologique. Ce dispositif s'inscrit dans la dynamique impulsée par le contrat de relance et de transition écologique signé avec l'État pour la période 2021-2026.

Ce contrat s'appuie sur deux référentiels complémentaires : climat-air-énergie et économie circulaire. Ces référentiels conduisent le territoire vers une labellisation mesurant les progrès réalisés.
Concrètement, le programme va permettre à la collectivité de repenser et d'améliorer :

- la consommation et la facture d'énergie des bâtiments publics et d'habitat privé,
- la mobilité durable,
- les énergies renouvelables et de récupération,
- la réduction, la collecte et la valorisation des déchets,
- l'éco-responsabilité de la commande publique,
- la sobriété dans la gestion des ressources naturelles.

La préservation essentielle des espaces naturels remarquables

Dans le cadre de ses missions de protection de l'environnement, la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance valorise et préserve les richesses naturelles de la biodiversité : zones Natura 2000, espaces naturels sensibles, zones humides.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

En octobre 2020, la communauté de communes et le département de la Haute-Savoie ont officiellement signé un contrat de territoire pour préserver les espaces naturels sensibles (ENS), des sites qui présentent un intérêt particulier en matière de biodiversité et de paysages. Ils accueillent des habitats naturels fragiles, des espèces rares ou des paysages remarquables. Complémentaire du plan biodiversité qui court jusqu'en 2030, le plan d'actions validé par le Département associe la gestion des sites naturels (Réserve Naturelle Nationale du Delta de la Dranse, sites ENS, sites Natura 2000) et des problématiques plus transversales (vergers, plantes invasives, espèces patrimoniales…).

QUELLES ACTIONS ?

- Préserver les espèces et les milieux emblématiques du territoire : espaces agricoles, forêts, maintien et restauration des alpages, entretien et réouverture de zones humides, restauration des habitats des espèces vulnérables ;
- Valoriser les sites emblématiques : Bise, lac des Plagnes, Cornettes de Bise, jardins de l'eau du Pré Curieux, site du Hucel (observation des oiseaux migrateurs), sites du Géoparc Unesco du Chablais ;
- Renforcer la sensibilisation des publics par des actions pédagogiques.

6 330 m² de solidages arrachés ou fauchés dans les marais du Gavot

Sites remarquables du pays d'Évian – vallée d'Abondance

Des sites classés espaces naturels sensibles : site du Hucel (observation des oiseaux migrateurs), delta de la Dranse, parcs des Dranses et de Gryère, forêt du Haut-Chablais (la Chapelle d'Abondance).

7 sites du Geopark Chablais (label UNESCO) : Maravant, Champeillant, Mont Benand, Pré Richard, Lac de Plagnes, Bise, Col de Bassachaux.

2 945 ha de zones Natura 2000 (européen) : Cornettes de Bise, Mont de Grange et le Plateau de Gavot.

Site classé (national) : Massif Dent d'Oche - Cornettes de Bise.

Un ensemble de zones humides classées RAMSAR* (international) : périmètre de l'Impluvium des eaux minérales evian®

*Un site Ramsar est la désignation d'une zone humide d'importance internationale inscrite sur la liste établie par la Convention de Ramsar (Iran).

Les zones humides du plateau de Gavot

Depuis une vingtaine d'années, les 38 zones humides classées au réseau européen Natura 2000 sont régulièrement entretenues grâce à une gestion conservatoire aujourd'hui assurée par la communauté de communes.

Les marais et tourbières du plateau de Gavot accueillent des centaines d'espèces végétales et animales dont de nombreuses sont rares et protégées. Ces sites jouent un rôle clé pour la **qualité** et la **quantité des ressources en eau disponibles** ainsi que pour la **protection contre les inondations.** Elles assurent une fonction de **stockage de carbone,** essentielle dans la lutte contre le réchauffement climatique.
La gestion conservatoire de ces milieux s'inscrit dans les objectifs de développement durable de l'ONU.

ENTRETENIR ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES

Sur le plateau de Gavot, des solidages originaires du continent américain s'étendent au détriment de la biodiversité locale. Afin de réduire leur avancée dans les marais, arrachage manuel et fauche des plantes sont réalisés avant qu'ils n'arrivent à maturité. **6 330 m² de solidages arrachés ou fauchés sur les marais du Gavot.**

RESTAURER L'HABITAT DES ESPÈCES VULNÉRABLES

Les milieux naturels « ouverts » des marais possèdent une biodiversité exceptionnelle. Il est nécessaire de les préserver contre la colonisation par les jeunes arbres et les ronces. Un débroussaillage léger ainsi qu'une fauche ou broyage d'entretien permettent de conserver ces milieux en bonne santé.

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS D'INSERTION PAR L'EMPLOI

La CCPEVA fait régulièrement appel à l'association Chablais Insertion qui travaille sur l'ensemble des travaux manuels (fauche, gestion des solidages et gestion des ligneux).

La future ressourcerie du Chablais, la R'mize, donnera une seconde vie aux objets

La communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance a choisi d'adhérer au projet du pôle ressourcerie du Chablais, la R'mize, qui valorisera 300 tonnes d'objets par an, issus des déchetteries du Chablais.

Répondant à des enjeux économiques, environnementaux et sociaux, ce projet d'économie circulaire est soutenu par un collectif constitué de sept structures de l'économie sociale et solidaire, des trois intercommunalités du Chablais et d'un cercle citoyen. La ressourcerie proposera des produits recyclés issus des déchetteries, soigneusement triés, réparés ou transformés et revendus à petit prix. Au cœur de l'Espace Léman, la R'mize se veut un magasin concept moderne, chaleureux et innovant. Elle occupera un bâtiment sur deux niveaux de 1500 m². Trois structures d'insertion y implanteront leurs ateliers de transformation : Chablais insertion (atelier meubles, bibelots et décorations), Re-née (atelier couture et textiles) et l'Epicerie Sociale (pour l'alimentation). La R'mize hébergera également un tiers-lieu convivial, un espace pour partager, réparer, échanger ou créer. 13 emplois dont 9 en insertion sont prévus sur le site.

L'ouverture est prévue en septembre 2022.

300 tonnes
d'objets seront valorisées

+ d'info | www.larmize.org

Cartons bruns : uniquement en déchetterie ou dans les containers spécifiques

En raison de la forte croissance des commandes en ligne, les cartons bruns représentent une part de plus en plus importante des déchets. C'est encore plus vrai pendant la période des fêtes.

Les cartons bruns doivent impérativement être déposés en déchetterie ou dans les containers spécifiques. Il est interdit de les jeter dans le bac jaune ou gris ou de les déposer au sol (tout déchet déposé au sol fait l'objet d'une amende).

Depuis plusieurs années, la communauté de communes a installé des containers spécifiques de collecte de ces cartons bruns :

- Abondance (collège)
- Bonnevaux (Centfontaine)
- Chevenoz (l'Oratoire, le long de la route départementale)
- Évian (palais des festivités / place de la libération)
- Féternes (Chez Lesvaux)
- Larringes (garage communal)
- Lugrin (Intermarché)
- Marin (salle des fêtes)
- Meillerie (bord du lac)
- Neuvecelle (Milly)
- Publier (rue de la forêt / carrefour route de la Dranse et avenue du Mottay)
- Saint-Paul-en-Chablais (services techniques)

Tous les cartons peuvent aussi être déposés en déchetterie.

Recyclez votre sapin

Les sapins de Noël sont transformés en compost pour les terres agricoles du territoire.

Recycler son sapin de Noël constitue une démarche citoyenne efficace. La communauté de communes propose chaque année aux habitants de déposer leur sapin dans l'un des vingt points de dépôt répartis sur le territoire. Ces sapins sont ensuite acheminés au site Terragr'Eau à Vinzier où ils seront transformés en compost pour les agriculteurs locaux.

1000
sapins collectés en 2021, soit 5,64 tonnes*
* hors sapins déposés en déchetterie

Collecte et valorisation des masques chirurgicaux

Depuis septembre 2021, la communauté de communes propose aux communes une solution pour la collecte et le recyclage des masques chirurgicaux jetables. Des bornes ont été déployées dans les mairies et certains lieux publics. Une fois collectés, les masques sont traités dans l'Ain au cœur de la Plastics Vallée, où plusieurs entreprises ont créé une filière de recyclage. À terme, les masques deviennent des tee-shirts.

50 % d'aide à l'achat d'un composteur

La communauté de communes aide les habitants du territoire pays d'Évian – vallée d'Abondance à hauteur de 50 % pour l'achat d'un composteur de 400 litres en bois.

Le coût final revient à 30 € pour l'usager.

141 nouveaux composteurs
ont été vendus en 2021 et 123 en 2020.

Pour commander un composteur, contactez les ambassadeurs du tri au 04 50 74 57 85.

Guide du compostage : cc-peva.fr

Où jeter son masque ou son gel hydroalcoolique ?

Les masques font partie des déchets infectieux à cause des germes qui s'y sont déposés pendant leur usage. C'est pourquoi, sauf si des bornes spécifiques de collecte existent, les masques doivent être jetés avec les ordures ménagères car les jeter dans un bac de recyclage entraîne le déclassement de l'ensemble de son contenu (pour des raisons sanitaires, les agents de tri et de collecte ne peuvent les manipuler pour les extraire des bacs).

Les bidons de gel hydroalcoolique sont recyclables uniquement en déchetterie.

Un Français produit en moyenne 150 litres d'eaux usées chaque jour.

Pour éviter que leurs rejets ne polluent les milieux naturels, ces eaux doivent impérativement être collectées et traitées.

Station d'épuration - Locum

La nouvelle station d'épuration
à Meillerie est en service

En 2019, la communauté de communes avait démarré le vaste projet de création d'une nouvelle station d'épuration de Brêt Locum, entre Meillerie et Saint-Gingolph. Deux ans auront été nécessaires pour achever l'équipement et les réseaux permettant de collecter les eaux usées des hameaux de Brêt (Saint-Gingolph) et Locum (Meillerie).

« Grâce à ce nouvel équipement, la communauté de communes réduit les nuisances tant pour le milieu naturel que pour les riverains, explique **Régis Bened,** vice-président délégué à l'eau et l'assainissement. *Les eaux usées seront désormais acheminées vers la station d'épuration pour être traitées avant leur rejet dans le milieu naturel. Cet aménagement permet également de poursuivre la séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur les communes de Meillerie et Saint-Gingolph. »*

D'une capacité de 315 équivalents habitants, la nouvelle station d'épuration est en service et les riverains vont pouvoir réaliser dans les deux ans les travaux de raccordement de leur habitation au réseau public. 121 habitations sont concernées.

La communauté de communes a investi près de 3 millions d'euros pour la construction de la station et des réseaux, avec la participation de l'Agence de l'eau et le département de la Haute-Savoie.

DEMANDE DE BRANCHEMENT

En ligne sur cc-peva.fr
(formulaire à télécharger)
À la CCPEVA ou dans votre mairie

Extension des réseaux au hameau des Plantés (Meillerie)

Dans la continuité de ce projet, la CCPEVA lance les travaux de création des réseaux d'assainissement et la réhabilitation des branchements d'eau potable sur le hameau des Plantés. Cette opération comprendra la création de 631 ml de canalisation d'assainissement et le raccordement de 15 habitations. Quant à l'eau potable, 19 branchements seront renouvelés.

Cette opération est estimée à : 266 524 € HT pour l'assainissement et 101 701 € HT pour l'eau potable (60 % de subventions attendues du Département et de l'Agence de l'eau.

Travaux sur les réseaux d'assainissement

TRAVAUX FINIS OU EN COURS DE FINALISATION :

COMMUNE	DÉTAILS	MONTANT DES TRAVAUX EU : eaux usées / EP : eau potable	NOMBRE D'HABITATIONS RACCORDABLES
Abondance	Extension des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales sur le secteur « Le Mont »	EU : 471 424 € HT	29
St-Gingolph / Meillerie	☑ Création d'une STEP de 315 EH (Équivalent Habitants) et d'un réseau sous vide sur la RD 1005 ☑ Création d'une antenne gravitaire sur les hameaux de Brêt et Locum ☑ Renouvellement AEP pluviale et enfouissement ligne télécoms ☑ Aménagement voirie	EU : 2 752 570 € HT EP + pluvial + télécoms : 672 447 € HT Subvention : Département 35 %, Agence de l'eau 30 %	121
Vinzier	Extension des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales sur les secteurs de « Champ Pollien », « La Croix » et de « Merou »	EU : 902 316 €HT Subvention : Département 30 %, Agence de l'eau 35 %	45
Châtel	Création du réseau « Meurba »	EU : 125 000 € HT	7
Chevenoz	Création du réseau « La Croix »	EU : 180 656 € HT Subvention : Département 30 %	6
Évian-les-Bains	Renouvellement du réseau du Chemin du Nant d'Enfer	EU : 125 000 € HT	-

Les lingettes, **c'est pas dans les toilettes !**

Les lingettes sont à jeter dans la poubelle ordinaire, jamais dans les toilettes. En cette période de crise sanitaire, la situation s'est encore aggravée et le service assainissement alerte sur les conséquences des lingettes désinfectantes jetées dans les toilettes. Elles bouchent les canalisations et bloquent les pompes des équipements d'assainissement. Cela conduit à des déversements d'eaux usées dans le milieu naturel, sur les voies publiques ou directement chez l'usager.

QUELS SONT LES RISQUES ?

1. Obstruction des canalisations
2. Coûts supplémentaires pour la collectivité et donc pour les usagers (opérations en urgence)
3. Pollution de l'environnement

À RETENIR

Seul le papier hygiénique peut être jeté dans les toilettes.

8 millions d'euros investis sur le territoire

Label espaces valléens
pour un tourisme quatre saisons

À la suite d'un appel à projets lancé en février dernier par l'Union européenne, l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la candidature de la CCPEVA au dispositif Espaces Valléens 2021-2027 a été retenue.

En lien avec sa volonté de faire de la transition écologique et du développement durable les fils rouges de son action, la stratégie définie par la CCPEVA pour les prochaines années est de développer un tourisme durable, diversifié et quatre saisons. Il s'agit de créer une destination qui intègre le lac, le plateau et la montagne.

AXES STRATÉGIQUES :

- Améliorer les sites touristiques naturels et culturels,
- Sensibiliser aux enjeux de préservation des patrimoines naturels et culturels,
- Repenser la mobilité touristique,
- Renforcer la qualité et la diversité des hébergements,
- Mettre en place une gouvernance et structurer l'organisation touristique pour créer et animer la destination.

Grâce à ce dispositif, ce sont près de 8 millions d'euros qui seront investis sur le territoire par l'État, la Région, le Département et les porteurs de projets publics ou privés. Ils permettront d'apporter une réelle plus-value de développement et de diversification touristique pour les prochaines années.

Lors du montage de la candidature ont été associés des élus référents, les offices de tourisme et les socio-professionnels. L'office de tourisme pays d'Évian-vallée d'Abondance, en lien étroit avec les offices de tourisme d'Évian-les-Bains et Châtel, animera et pilotera la mise en place opérationnelle des projets.

L'office de tourisme intercommunal a accueilli sa nouvelle directrice

Valérie Guilhen a pris la tête de l'office de tourisme pays d'Évian – vallée d'Abondance (OTPEVA) depuis septembre 2021. Elle assurait auparavant les mêmes fonctions à Haut Giffre Tourisme. Valérie Guilhen a déjà rencontré l'ensemble des acteurs du territoire afin de mettre en œuvre une stratégie tournée vers un tourisme quatre saisons et durable.

L'OTPEVA assure la promotion touristique des communes du pays d'Évian – vallée d'Abondance (hors Évian et Châtel).

Parc rando à Abondance

Lancé sous forme de test l'hiver dernier, le parc rando d'Abondance s'officialise et propose désormais un espace entièrement balisé, sécurisé et dédié à la pratique du ski de randonnée. Le principe ? Permettre à tous de s'initier au ski de randonnée dans les meilleures conditions en privilégiant une pratique sécuritaire et autonome.

ITINÉRAIRES À DÉCOUVRIR SUR :
hiver.abondance-tourisme.com

Le domaine nordique de La Chapelle d'Abondance

Le plus grand domaine nordique du Chablais à La Chapelle d'Abondance a connu un beau succès la saison passée. Véritable terrain de jeu grandeur nature, il propose 9 pistes nordiques pour un total de 23 km situés entre 1000 et 1500 m d'altitude, et la possibilité de s'initier aux différentes pratiques nordiques ou encore de se perfectionner. Biathlon, nordic park, ski d'orientation et piste de luge sont une autre façon de profiter de cet espace. Pour cet hiver, la municipalité de La Chapelle d'Abondance, gérante du domaine, peaufine ces aménagements. Ainsi, une buvette-snack sera ouverte tout l'hiver au foyer nordique et une piste éclairée est installée pour profiter même en nocturne de cet espace. Des stands de tir équipés de carabines laser et cibles électroniques permettent une initiation au biathlon en toute sécurité et pour tout public.

hiver.lachapelledabondance-tourisme.com

Le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) est un lieu culturel de proximité visant à informer et sensibiliser le public au patrimoine du territoire. Il ouvrira en 2025 dans la Buvette Cachat à Évian -les-Bains, que la Ville rénove actuellement.

Un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine au sein de la Buvette Cachat

Paul Girard-Despraulex, vice-président de la communauté de communes délégué au Pays d'art et d'histoire détaille les objectifs de ce projet : *« Au sein de ce nouvel établissement culturel, le public ourra y découvrir toute la richesse architecturale et patrimoniale de notre territoire, à travers des expositions, des ressources documentaires et des ateliers pédagogiques. L'objectif est de rendre ce lieu accessible à tous, petits et grands, habitants ou touristes, afin de sensibiliser aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère. Les nombreux sites culturels, dont certains restent encore peu connus du public, y seront bien sûr mis en valeur. Grâce au label Pays d'art et d'histoire, nous avons mis en place un véritable réseau de tous les acteurs culturels du territoire, avec lesquels nous animerons ce nouveau lieu ».*

Le CIAP accueillera le public au sein de la Buvette Cachat à Évian, témoin de l'architecture Belle Epoque, en cours de rénovation jusqu'en 2025. *« Le travail préparatoire pour l'ouverture du CIAP a déjà débuté,* poursuit Paul Girard-Despraulex. *La première étape consiste à rédiger le projet scientifique et culturel, document qui détermine les orientations du site, ce que l'on souhaite présenter au public et qui définit les moyens nécessaires ».* Un comité scientifique a été constitué pendant l'été dernier afin d'accompagner ce travail de rédaction. Il comprend des spécialistes et des personnes ressources d'horizons divers.

Exposition « Raconte-moi le pays d'Evian - vallée d'Abondance »

Cette exposition itinérante tournera dans les communes du territoire jusqu'à l'ouverture du futur centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine en 2025. *« Cette exposition grand public est comme une annonce. Elle raconte le parcours, depuis les sommets de la vallée d'Abondance jusqu'aux rives du Léman, d'une goutte d'eau tombée du ciel un soir d'orage qui découvre toutes les facettes de notre patrimoine au fil de son voyage ».*

L'exposition sera présentée pour la première fois dans la galerie de la Cité de l'eau à Publier du 10 janvier au 5 mars 2022.

Sensibilisation aux scolaires : le partenariat avec l'Éducation nationale est renouvelé

La communauté de communes, en association avec ses partenaires, propose chaque année des actions de sensibilisation auprès des établissements scolaires autour de l'art, la culture et l'environnement. À la suite de l'extension du label Pays d'art et d'histoire en 2019, le partenariat entre l'Éducation nationale et la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance a été renouvelé, favorisant les liens entre les acteurs culturels et environnementaux et les équipes pédagogiques. Adaptés à tous les âges, des animations, ateliers et sorties pédagogiques sont proposés aux enseignants, afin qu'ils puissent développer ces thématiques avec leurs élèves.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Retrouvez les objectifs
de développement durable sur le site

www.agenda-2030.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'ÉVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE

Agir pour le **territoire**

cc-peva.fr